

# GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 3 septembre 2010

## INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

### ARRETEE AU 30 JUIN 2010



# GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 3 septembre 2010

## SOMMAIRE

<u>Page 3</u>	Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité du rapport financier semestriel
<u>Page 4</u>	Rapport d'activité au 30 juin 2010
<u>Page 13</u>	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle au 30 juin 2010
<u>Page 17</u>	Comptes consolidés au 30 juin 2010
<u>Page 23</u>	Annexe des comptes consolidés au 30 juin 2010



# GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX  
SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IEANA – 75116 PARIS  
CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 3 septembre 2010

## DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA REDACTION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

*(En application des articles 222-3 et 222-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)*

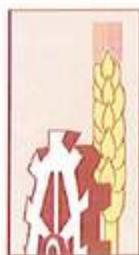
### ❖ Responsable du rapport financier semestriel

Bertrand LEARY  
Président Directeur Général  
de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

### ❖ Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 4 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

  
Bertrand LEARY  
Président Directeur Général  
de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.



**GRANDS  
MOULINS  
DE STRASBOURG**

# GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX  
SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS  
CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 3 septembre 2010

## RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2010



Les comptes consolidés du 1<sup>er</sup> semestre 2010 de la Société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG, dont les actions sont cotées sur un marché réglementé de l'Union Européenne, ont été établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telle qu'approuvées par l'Union Européenne, en application du règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002. Les méthodes comptables et les modalités de calculs adoptées dans les états financiers intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états annuels au 31 décembre 2009. Les comptes semestriels sont établis conformément à la norme IAS34 sous une forme condensée. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société réuni le 30 août 2010. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'€uro.

### Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés sont préparés selon le principe du coût historique. Toutefois, il est rappelé que la juste valeur est utilisée pour évaluer au bilan certaines immobilisations incorporelles et les immeubles de placement.

#### Droits de mouture

=====

Afin de donner une image fidèle de la situation financière de l'entité, de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, la société s'est écartée de l'application stricte du principe de juste valeur pour l'évaluation de ses droits de mouture.

La création des contingents de droits de mouture remonte à l'année 1936. A ce moment la répartition entre les moulins a été réalisée en fonction de l'écrasement réel de chacun des moulins à cette époque. La production de farines en France est subordonnée à la détention de droits de mouture. La commercialisation hors de France de farines produites en France est libre.

Au 31 décembre 2009 le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG disposait de 3.882.984 quintaux de droits de mouture.

Aucune nouvelle acquisition n'ayant été réalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre, au 30 juin 2010 le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est donc propriétaire de 3.882.984 quintaux inscrits pour un montant de 14.037.430 € à l'actif du bilan.

La mise en œuvre de la norme IAS-38 permet la revalorisation des droits de mouture à la juste valeur dans la mesure où il est établi qu'il existe un marché actif.

Les principales caractéristiques d'un marché actif, telles que rappelées par la norme, sont les suivantes :

- L'homogénéité des biens ou éléments échangés sur ce marché ;
- La possibilité d'identifier facilement les acheteurs et les vendeurs ;
- Un accès à l'information sur les prix des transactions.

Notre analyse du marché des droits de mouture nous a conduits à considérer l'existence d'un marché actif, principalement sur la base des éléments suivants :

- Les droits de mouture existants peuvent être utilisés par n'importe quel meunier sur l'ensemble du territoire français ;
- La nécessité pour chaque meunier de se mettre, chaque année, en conformité avec la réglementation au regard des quantités de blés écrasés implique qu'il s'adresse à un marché pour identifier des vendeurs potentiels ;
- Parallèlement, les vendeurs s'adressent au marché pour trouver un débouché à leurs excédents de droits de mouture et les valoriser. Leur prix ne peut être déterminé sur la base des performances propres à leurs moulins ;
- L'ensemble des transactions doivent être enregistrées auprès de l'Association Nationale de la Meunerie Française.

Compte tenu de l'existence d'un marché actif, la société a utilisé la possibilité de valoriser ses droits de mouture à la juste valeur.

Dans la mesure où celle-ci représente la base de données la plus exhaustive, c'est la valeur moyenne des transactions de l'année transmise par l'ANMF qui a été considérée comme la plus pertinente pour fixer la juste valeur. Afin de valider la valeur transmise par l'ANMF, lors de chaque arrêté comptable, la société la rapproche de celles transmises par ses courtiers habituels et de celles d'opérations réalisées par ses propres moulins.

Au 31 décembre 2008 et au 30 juin 2009, les valeurs retenues, soit respectivement 5,23 €/quintal et 5 €/quintal, correspondaient aux valeurs transmises par l'ANMF.

Les prix moyens obtenus auprès de l'ANMF pour les transactions 2009 et le 1<sup>er</sup> semestre 2010 sont respectivement de 7,50 € et de 6,1 €/quintal. Or, ces valeurs sont très éloignées de celle obtenue auprès de notre principal courtier ainsi qu'à l'issue des opérations réalisées par des moulins du groupe. L'augmentation importante de la valeur moyenne s'expliquerait notamment par la rétention par certains meuniers de leurs excédents de droits. Par ailleurs, cette progression n'est pas en adéquation avec la réalité du marché : les capacités de production des moulins français sont suffisantes pour faire face à la demande de farines à destination du marché hexagonal.

Il est également rappelé que le décret d'application se rapportant à l'ordonnance n° 2006-594 du 23 mai 2006, concernant l'adaptation de la réglementation meunière en matière de contingent et de droits de mouture, a été publié au Journal Officiel du 25 mars 2009. Sans remettre en cause la définition du plafond d'écrasement, le décret précisait que ne s'imputent sur le contingent que les quantités de blé écrasées pour les farines destinées à la consommation humaine en France Métropolitaine. L'application de ce principe a pour conséquence d'exclure du décompte des contingents nécessaires les tonnages destinés à des sociétés exportatrices. Il nous semble que cette mesure pourrait entraîner un excédent de contingent sur le marché et donc une baisse de leur valeur.

Ces observations nous ont amené à écarter au 31 décembre 2009 et au 30 juin 2010 la valeur transmise par l'ANMF et à conserver la valeur retenue au titre de l'arrêté des comptes intermédiaires au 30 juin 2009, proche des valeurs obtenues auprès de notre principal courtier et des opérations réalisées par les moulins du groupe, soit 5,00 €.

L'application de la valorisation confirmée par l'ANMF aurait conduit à une valorisation de 17.125.665 €, contre 14.037.430 € finalement retenue.

#### Titres de participation

=====

Les titres des sociétés non consolidées détenues par les sociétés du groupe figurent sous la rubrique « Titres de participation » pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur réévaluée pour les titres détenus par la société mère.

Pour les titres cotés, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est la valeur de marché.

Cependant, les participations ont été conservées à l'actif du bilan consolidé pour leurs valeurs historiques. C'est le cas notamment des participations dans les sociétés du groupe NEUHAUSER, BOULANGERIE NEUHAUSER et NEUHAUSER FINANCIERE SA, valorisées pour respectivement 1.633.897 € et 4.096.842 €. En effet, en l'absence d'un marché organisé des actions de ces sociétés, en l'absence d'informations sur l'existence d'éventuelles plus ou moins values latentes existantes sur les actifs de ces filiales et devant la difficulté à retenir une méthodes de valorisation pertinente pour estimer leurs valeurs, il nous a paru plus pertinent et plus prudent de conserver les valeurs historiques.

## 1.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 1.1.1. Augmentation de capital

Une augmentation de capital est intervenue dans la société S.M.D. PARTICIPATIONS. Seul un nouvel actionnaire minoritaire a souscrit à cette opération. La part du groupe dans cette société est ainsi passée de 72,68 % à 68,68 %.

### 1.1.2. Création de sociétés

- REISS MÜHLE GmbH
  - Siège : Schopfheimerstrasse-9, 79541 LÖRRACH (Allemagne).
  - Activité : Moulin
  - Nombre d'actions : 100 actions pour un capital social de 100.000 €
  - Valeur d'acquisition des titres : 100.000 €
  - % de détention : 100,00 % par la société LÖFFEL MÜHLEN GmbH.
  
- DBP ILE DE France S.A.S.
  - Siège : 36-42 Avenue de la commune de Paris, 91220 BRETIGNY/ORGE (France)
  - Activité : Fabrication, distribution de produits pour la boulangerie, pâtisserie, restauration
  - Nombre d'actions : 20.000 actions pour un capital social de 200.000 €
  - Valeur d'acquisition des titres : 160.000 € (libération du capital à hauteur de 50 % soit 80.000 €)
  - % de détention : 80,00 % par la société MOULINS DELIGNE.
  
- FARINES TRANS OUEST Sarl
  - Siège : Route Nationale 23, 72470 CHAMPAGNE (France)
  - Activité : Stockage et transport de marchandises
  - Nombre d'actions : 1.000 actions pour un capital social de 100.000 €
  - Valeur d'acquisition des titres : 50.000 €
  - % de détention : 50,00 % par la société MOULINS REUNIS DE LA SARTHE.

### 1.1.3 SOCIETES CONSOLIDEES AU 30 JUIN 2010

Entreprise détenue	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Intégration	Méthode (*)
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	Strasbourg (67)	552 095 598	100,00%	100,00%	IG
EUREXPAN	Strasbourg (67)	582 053 377	98,85%	100,00%	IG
FARINVEST	Strasbourg (67)	493 754 782	70,00%	100,00%	IG
GMS MEUNERIE	Strasbourg (67)	428 176 572	100,00%	100,00%	IG
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 945 701	95,08%	100,00%	IG
GMS ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 946 931	100,00%	100,00%	IG
GRANDS MOULINS AUBRY	Toul (54)	331 901 520	99,99%	100,00%	IG
RHEINTAL MÜHLE Gmbh	Stutensee (Allemagne)	.....	100,00%	100,00%	IG
MÜHLENWERKE Gbr	Stutensee (Allemagne)	.....	100,00%	100,00%	IG
LÖFFEL MÜHLEN Gmbh	Freiburg-Walterhofen (Allemagne)	.....	51,00%	100,00%	IG
LÖFFEL LOGISTIK Gmbh	Merdingen (Allemagne)	.....	45,90%	100,00%	IG
REISS MÜHLE Gmbh	Lörrach (Allemagne)	.....	51,00%	100,00%	IG
SCI PORT DU RHIN	Strasbourg (67)	778 842 179	100,00%	100,00%	IG
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	Strasbourg (67)	348 350 257	50,00%	50,00%	IP
BACH MUHLE	Thann (68)	947 150 207	25,00%	25,00%	ME
LES MEULES DES FLANDRES	Vitry en Artois (62)	504 718 529	33,33%	33,33%	IP
S.M.D. PARTICIPATIONS	Chambly (60)	421 095 076	68,68%	100,00%	IG
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	Champagné (72)	326 152 337	68,68%	100,00%	IG
LA FOURNEE DU BOULANGER	Champagné (72)	517 911 343	68,68%	100,00%	IG
FARINES TRANS OUEST	Champagné (72)	522 895 648	34,34%	50,00%	ME
MOULINS DELIGNE	Chambly (60)	695 680 249	68,68%	100,00%	IG
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	Bretigny sur Orge (91)	481 485 464	34,34%	50,00%	ME
DBP ILE DE FRANCE	Bretigny sur Orge (91)	521 192 302	54,94%	100,00%	IG
SCI AVENIR	Chambly (60)	420 967 234	68,68%	100,00%	IG
LES MOULINS PYRENEENS	Saverdun (09)	493 077 937	34,34%	34,34%	IP
LA TOULOUSAIN DES FARINES	Sallèles d'Aude (11)	398 300 285	34,33%	34,33%	IP
MINOTERIE MERCIER CAPLA	Saverdun (09)	936 080 332	26,72%	26,72%	IP
DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE	Saverdun (09)	413 889 882	15,13%	15,13%	IP

(\*) I.G. : Intégration globale - I.P. : Intégration proportionnelle - M.E. : Mise en équivalence

La consolidation des comptes des différentes sociétés est pratiquée sur la base d'un arrêté au 30 juin 2010 reprenant les opérations réalisées sur le 1er semestre 2010.

La participation dans la société BOULANGERIE NEUHAUSER est passée sous le seuil de 20 % des droits de vote en 1990 ; Elle n'est donc plus retenue dans le périmètre de consolidation, mais la participation qui subsiste est estimée à sa valeur de consolidation à la date de sortie du périmètre de consolidation le 1er janvier 1990.

### 1.1.4. SOCIETES NON RETENUES DANS LE PERIMETRE AU 30 JUIN 2010

Les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation au 30 Juin 2010 car elles ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle de l'ensemble consolidé.

- S.A. SOFRACAL ayant son siège social 61 avenue d'Iéna à 75116 PARIS détenue à hauteur de 16,45 % par la S.A. EUREXPAN  
Cette société est également exclue du périmètre de consolidation en raison de l'absence de contrôle exercé par le groupe, SOFRACAL étant détenue à plus de 80% par une autre entité.
- SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD ayant son siège social 1, place Henry Levy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 50% par la S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

## 1.2. PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET MODALITES DE CONSOLIDATION

### 1.2.1. REGLES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

Les comptes des sociétés "contrôlées" sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle sur une société est présumé lorsque les GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détiennent, directement ou indirectement, le droit de prendre les décisions d'ordre opérationnel et financier sur une entité.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux titres des sociétés sur lesquelles le groupe n'exerce pas d'influence notable, mais qui néanmoins représentent une activité et une quote-part du « résultat groupe » significative.

La mise en équivalence est appliquée aux titres des sociétés dans lesquelles le groupe dispose d'une influence notable sans pouvoir en exercer le contrôle. L'influence notable est supposée dès lors que le groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

### 1.2.2. CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement d'estimation n'a été réalisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010

## 1.3. CONTRIBUTION DES SOCIETES DU GROUPE AU CHIFFRE D'AFFAIRES ET AU RESULTAT

### 1.3.1. CONTRIBUTION AU CHIFFRE D'AFFAIRES

La contribution de chaque société du groupe au chiffre d'affaires consolidé est de :

Part de chiffre d'affaires en K€	1er semestre 2010	1er semestre 2009	Ecart 2010/2009
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	91	296	-205
EUREXPAN	488	155	333
FARINVEST	0	0	0
GMS MEUNERIE	56 444	63 594	-7 149
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	2 058	2 767	-710
GMS ALIMENTAIRE	2 632	3 185	-553
GRANDS MOULINS AUBRY	1 135	2 090	-955
RHEINTAL MÜHLE Gmbh	6 999	8 379	-1 380
MÜHLENWERKE Gbr	0	0	0
LÖFFEL MÜHLEN Gmbh	3 421	3 808	-387
LOFFEL LOGISTIK	338	264	74
REISS-MÜHLE Gmbh	1 178	0	1 178
SCI PORT DU RHIN	0	0	0
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	6 989	8 810	-1 821
BACH MUHLE	0	0	0
LES MEULES DES FLANDRES	177	10	167
S.M.D. PARTICIPATIONS	0	0	0
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	9 319	11 636	-2 316
LA FOURNEE DU BOULANGER	117	0	117
FARINES TRANS OUEST	0	0	0
MOULINS DELIGNE	10 856	11 912	-1 056
T.M.S.	0	0	0
DBP ILE DE FRANCE	46	0	46
SCI AVENIR	0	0	0
LES MOULINS PYRENNEENS	0	0	0
LA TOULOUSAIN DES FARINES	4 415	6 707	-2 292
MINOTERIE MERCIER CAPLA	884	972	-88
DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE	163	155	8
	107 749	124 740	-16 991

### 1.3.2. CONTRIBUTION AU RESULTAT

Le résultat consolidé du groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (part du groupe) atteint au 30 juin 2010 2.485 K€ après 2.248 K€ de dotations aux amortissements et une provision pour impôts de 1.474 K€.

La contribution de chaque société du groupe au résultat consolidé est de :

Part de résultat en K€	1er semestre 2010	<i>Dont part amortissements 2010</i>	1er semestre 2009	Ecart 2010/2009
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	1 213	727	1 262	-49
EUREXPAN	55	0	9	46
FARINVEST	0	0	-235	235
GMS MEUNERIE	-235	41	1 139	-1 375
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	90	7	78	12
GMS ALIMENTAIRE	505	23	445	59
GRANDS MOULINS AUBRY	161	83	120	41
RHEINTAL MÜHLE GmbH	-245	169	541	-786
MÜHLENWERKE Gbr	-76	294	-301	226
LÖFFEL MÜHLEN GmbH	-4	70	90	-93
LOFFEL LOGISTIK	2	65	-3	5
REISS-MÜHLE GmbH	41	12	0	41
SCI PORT DU RHIN	26	0	17	9
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	317	147	298	19
BACH MUHLE	-8	0	-5	-3
LES MEULES DES FLANDRES	-2	24	-29	27
S.M.D. PARTICIPATIONS	-5	0	-10	4
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	216	156	25	190
LA FOURNEE DU BOULANGER	6	8	0	6
FARINES TRANS OUEST	0	0	0	0
MOULINS DELIGNE	301	290	514	-214
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	-7	0	2	-9
DBP ILE DE FRANCE	-47	0	0	-47
SCI AVENIR	3	1	4	-1
LES MOULINS PYRENNEENS	-6	0	-4	-2
LA TOULOUSAIN DES FARINES	187	74	143	44
MINOTERIE MERCIER CAPLA	3	54	-70	73
DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISserie	-3	2	5	-8
	2 485	2 248	4 034	-1 550

### 1.4. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Le groupe opère principalement dans le domaine de la meunerie, essentiellement sur les marchés Français Allemands et hors CEE.

L'activité sur ce métier connaît une relative stabilité de ses débouchés. A ce jour le taux d'utilisation des capacités installées avoisine globalement 90%.

Le second pôle d'activité est représenté par l'activité de négoce de produits alimentaires. Celui-ci a connu sur le 1<sup>er</sup> semestre 2010 une contraction de son chiffre d'affaire. L'entreprise est en effet handicapée par une parité €/ \$ et €/ £ défavorable aux exportateurs.

Le 3<sup>o</sup> pôle d'activité est représenté par la Malterie qui dispose d'un outil de production saturé à ce jour.

Le 4<sup>o</sup> pôle d'activité est représenté par la fabrication de pâte d'arachide. C'est un marché mature à faible croissance.

## 1.5. DESCRIPTION DE L'EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Sur le 2° semestre de l'exercice 2010 les prix de marché du blé sont caractérisés par un mouvement de hausse fortement marqué qui devrait dégrader les résultats des sociétés opérant dans le domaine de la meunerie, en effet les hausses de prix des farines anticipée ne permettra pas de compenser complètement les baisses de marge brute.

Les autres activités du groupe ne connaissent pas d'évolution particulière.

Dans un contexte de crise financière qui s'est étendue à l'activité économique mondiale, la question de l'accès des sociétés au crédit est devenue sensible à compter de la fin de l'exercice 2008

Toutefois, à la date du 30 juin 2010, la structure de l'endettement de votre société n'induit pas des incertitudes qui nécessiteraient de fonder l'appréciation de la continuité de l'exploitation sur des hypothèses dont la réalisation s'inscrirait dans les aléas de l'environnement global ou sectoriel.

Ainsi, la société s'est assuré le soutien de partenaires financiers présentant, en l'état actuel de nos connaissances, des volontés fortes de développement d'affaires avec elles.

### 1.5.1. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

La holding du groupe poursuit les investissements nécessaires dus au renouvellement des outils mis en location gérance.

### 1.5.2. POLE MEUNERIE

- GMS MEUNERIE
- GRANDS MOULINS AUBRY
- MOULINS REUNIS DE LA SARTHE
- MOULINS DELIGNE
- RHEINTAL MÜHLEN GMBH
- LÖFFEL MÜHLEN GMBH
- REISS-MÜHLE GMBH
- LA TOULOUSAIN DES FARINES
- MINOTERIE MERCIER CAPLA
- LES MEULES DES FLANDRES

La hausse des prix de blé constatée depuis le début de campagne 2010 – 2011 se traduira par une baisse des performances économiques des diverses entités opérant dans le domaine de la meunerie.

### 1.5.3. AUTRES SOCIETES DU GROUPE

Pour les autres sociétés du groupe, le second semestre de l'année 2010 devrait être en phase avec le premier.

## 1.6. EVENEMENTS POSTERIEURS

### Risque lié à l'enquête de l'autorité de la concurrence

La société a fait l'objet d'un contrôle des services de l'Autorité de la Concurrence visant à déterminer d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles dans le domaine de la vente de farines.

La notification de griefs établie par les rapporteurs auprès de l'Autorité de la Concurrence en date du 15 février 2010 fait état de pratiques qui relèveraient de mesures anticoncurrentielles, sans toutefois estimer le montant de l'amende qui pourrait être déterminée par l'Autorité de la Concurrence.

Le délai de réponse, a été fixé au 5 mai 2010. Dans sa réponse, la société a rejeté l'ensemble des griefs qui lui ont été notifiés.

S'agissant d'un risque éventuel et non probable, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

Aucun événement postérieur à la date d'activité remettant en cause les évaluations retenues au 30 juin n'est intervenu.

#### Lease-back

Aucun financement d'investissements sous forme de lease-back n'est prévu pour le second semestre 2010.

## 2. ACTIVITE NON CONSOLIDEE

Dans ce paragraphe sont reprises des informations relatives aux comptes sociaux.

### 2.1. RESULTAT NET SOCIAL

Le résultat net social au 30 juin 2010 est arrêté à 1.255 € contre 995 K€ au 30 juin 2009.

Le résultat de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est en augmentation par rapport à l'exercice antérieur principalement en raison de la constatation d'une plus-value de 307 K€ sur la cession des titres de participation ADVENS.

### 2.2. INTEGRATION FISCALE

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

Le périmètre d'intégration fiscale est composé des sociétés suivantes :

- GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
- EUREXPAN
- GMS ALIMENTAIRE
- GMS MEUNERIE
- GMS NEGOCE ALIMENTAIRE
- GRANDS MOULINS AUBRY

Au 30 juin 2010 ce groupe d'intégration affiche un résultat fiscal bénéficiaire.

# GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 3 septembre 2010

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE



Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'information financière semestrielle

Société Grands Moulins de Strasbourg  
Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

### Société Grands Moulins de Strasbourg Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2. III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société **Grands Moulins de Strasbourg**, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### I. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies

significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes exposées dans l'annexe :

- la note 2.3 de l'annexe faisant état d'un contrôle de l'Autorité de la concurrence, qui décrit le stade d'avancement de la procédure, et précise le traitement comptable retenu ;
- la note 3.3 de l'annexe concernant les immobilisations incorporelles qui traite notamment des modalités de valorisation des droits de mouture à la juste valeur et de la position qui a été retenue par votre société à ce sujet.

## II. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Strasbourg, le 2 septembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton International

Institut Rhénan d'Expertise  
Comptable



Jean-Marc Heitzler  
Associé



Didier Matzinger  
Associé

# GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 3 septembre 2010

## COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2010



**BILAN CONSOLIDE DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (ACTIF/PASSIF)**
*En milliers d'Euros*

<b>BILAN ACTIF</b>	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009	Réf. Note
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
Immobilisations incorporelles	21 436	21 551	21 499	note n° 3-3
Immobilisations corporelles	29 948	29 088	28 763	note n° 3-4
Immeubles de placement	1 354	1 354	1 354	note n° 3-5
Participations comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	175	143	171	
Autres actifs financiers	21 893	21 025	16 105	
Impôts différés actif	1 604	1 723	1 728	note n° 3-10
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>76 410</b>	<b>74 884</b>	<b>69 620</b>	
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks	15 937	14 228	20 436	note n° 3-8
Clients	71 744	66 830	64 820	note n° 3-9
Autres débiteurs	8 669	6 520	9 415	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 191	24 436	19 877	
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>116 540</b>	<b>112 014</b>	<b>114 548</b>	
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>192 950</b>	<b>186 898</b>	<b>184 168</b>	

<b>BILAN PASSIF</b>	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009	Réf. Note
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	64 101	56 000	55 927	
Résultat de l'exercice	2 485	8 073	4 034	
Intérêts minoritaires	5 720	4 385	4 275	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>72 305</b>	<b>68 459</b>	<b>64 236</b>	
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>				
Emprunts portant intérêts ( <i>Hors crédit bail et locations financières</i> )	12 406	10 503	13 967	
Emprunts portant intérêts ( <i>Credit bail et locations financières</i> )	2 430	2 352	2 642	
Provision pour pension et avantages assimilés	1 101	1 074	1 056	note n° 3-13
Autres provisions	132	172	39	
Impôts différés passif	3 725	3 671	3 528	note n° 3-10
Autres dettes	1 059	742	704	
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>20 853</b>	<b>18 515</b>	<b>21 935</b>	
<b>PASSIFS COURANTS</b>				
Fournisseurs	25 581	19 943	28 795	
Part à court terme des emprunts portant intérêts ( <i>Hors crédit bail et locations financières</i> )	51 804	61 103	50 688	
Part à court terme des emprunts portant intérêts ( <i>Credit bail et locations financières</i> )	1 088	1 300	1 450	
Passif d'impôt exigible	0	0	0	
Autres créditeurs	21 318	17 578	17 065	
Autres provisions	0	0	0	
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>99 791</b>	<b>99 925</b>	<b>97 997</b>	
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>192 950</b>	<b>186 898</b>	<b>184 168</b>	

**BILAN CONSOLIDE DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (RESULTAT)**
*En milliers d'Euros*

COMPTES DE RESULTAT	30/06/2010		31/12/2009		30/06/2009		Ref. Note
Chiffre d'affaires	107 749		242 387		124 740		Note n°5
Autres produits de l'activité	0		0		0		
<b>Total produits</b>	<b>107 749</b>	<b>100,00%</b>	<b>242 387</b>	<b>100,00%</b>	<b>124 740</b>	<b>100,00%</b>	
Achats consommés	(64 628 )	-59,98%	(148 154 )	-61,12%	(78 102 )	-32,22%	
Charges du personnel	(9 145 )	-8,49%	(17 506 )	-7,22%	(8 403 )	-3,47%	
Charges externes	(25 733 )	-23,88%	(51 600 )	-21,29%	(26 234 )	-10,82%	
Impôts et taxes	(3 083 )	-2,86%	(7 178 )	-2,96%	(3 592 )	-1,48%	
Dotations aux amortissements	(2 248 )	-2,09%	(4 752 )	-1,96%	(2 392 )	-0,99%	
Dotations aux provisions	(456 )	-0,42%	(1 680 )	-0,69%	(631 )	-0,26%	
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(1 022 )	-0,95%	(15 )	-0,01%	493	0,20%	
Autres produits et charges d'exploitation	2 028	1,88%	2 044	0,84%	1 238	0,51%	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>3 462</b>	<b>3,21%</b>	<b>13 548</b>	<b>5,59%</b>	<b>7 118</b>	<b>5,71%</b>	
Autres produits et charges opérationnels	464	0,43%	(23 )	-0,01%	200	0,08%	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3 926</b>	<b>3,64%</b>	<b>13 525</b>	<b>5,58%</b>	<b>7 317</b>	<b>5,87%</b>	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	201	0,19%	470	0,19%	290	0,12%	
Coût de l'endettement financier brut	(2 141 )	-1,99%	(2 691 )	-1,11%	(1 644 )	-0,68%	
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(1 940 )</b>	<b>-1,80%</b>	<b>(2 221 )</b>	<b>-0,92%</b>	<b>(1 354 )</b>	<b>-1,09%</b>	
Autres produits et charges financiers	2 230	2,07%	174	0,07%	385	0,16%	
Charge d'impôts	(1 474 )	-1,37%	(3 098 )	-1,28%	(2 124 )	-0,88%	
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>2 742</b>	<b>2,54%</b>	<b>8 380</b>	<b>3,46%</b>	<b>4 224</b>	<b>3,39%</b>	
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(18 )	-0,02%	(21 )	-0,01%	(3 )	0,00%	
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>2 724</b>	<b>2,53%</b>	<b>8 359</b>	<b>3,45%</b>	<b>4 221</b>	<b>3,38%</b>	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0		0		0		
<b>Résultat net</b>	<b>2 724</b>	<b>2,53%</b>	<b>8 359</b>	<b>3,45%</b>	<b>4 221</b>	<b>3,38%</b>	
Part du groupe	2 485		8 073		4 034		
Intérêts minoritaires	239		287		186		
<b>Résultat net part du groupe par action</b>	<b>29,627 €</b>		<b>96,256 €</b>		<b>48,105 €</b>		
<b>Résultat net dilué part du groupe par action</b>	<b>29,627 €</b>		<b>96,256 €</b>		<b>48,105 €</b>		
<b>ETAT DU RESULTAT NET GLOBAL</b>	<b>30/06/2010</b>		<b>31/12/2009</b>		<b>30/06/2009</b>		Ref. Note
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>2 485</b>		<b>8 073</b>		<b>4 034</b>		
Ecart de conversion	0		0		0		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0		0		0		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	0		0		0		
Réévaluation des immobilisations	(14 )		(597 )		(594 )		
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	0		0		0		
Quote-part des gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	0		0		0		
Impôts	0		0		0		
<b>Total des gains &amp; pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe</b>	<b>(14 )</b>		<b>(597 )</b>		<b>(594 )</b>		
<b>Résultat net et gains &amp; pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe</b>	<b>2 471</b>		<b>7 475</b>		<b>3 440</b>		
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires	239		235		134		
<b>Résultat net et gains &amp; pertes comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>2 710</b>		<b>7 710</b>		<b>3 574</b>		

## SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDES

En milliers d'Euros

RUBRIQUES	30/06/2010	%	31/12/2009	%	30/06/2009	%
Ventes de marchandises	7 282	6,82	17 244	7,11	8 631	6,89
- Coût d'achat des marchandises	4 176	3,91	9 406	3,88	4 407	3,52
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	<b>3 106</b>	<b>2,91</b>	<b>7 839</b>	<b>3,23</b>	<b>4 225</b>	<b>3,37</b>
Production vendue	100 467		225 143		116 109	
+ Production stockée	372		579		759	
- Déstockage de production	1 394		593		266	
+ Production immobilisée	0		0		0	
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>99 445</b>	<b>93,18</b>	<b>225 128</b>	<b>92,89</b>	<b>116 602</b>	<b>93,11</b>
<b>PRODUCTION + VENTES</b>	<b>106 727</b>	<b>100,00</b>	<b>242 373</b>	<b>100,00</b>	<b>125 233</b>	<b>100,00</b>
- Coût d'achat des marchandises	4 176	3,91	9 406	3,88	4 407	3,52
- Consommation provenance tiers	86 185	80,75	190 348	78,54	99 929	79,79
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>16 366</b>	<b>15,33</b>	<b>42 619</b>	<b>17,58</b>	<b>20 897</b>	<b>16,69</b>
+ Subventions d'exploitation	2	0,00	(146 )	(0,06)	(46 )	(0,04)
- Impôts et taxes	3 083	2,89	7 178	2,96	3 592	2,87
- Charges de personnel	9 145	8,57	17 506	7,22	8 403	6,71
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 140</b>	<b>3,88</b>	<b>17 789</b>	<b>7,34</b>	<b>8 856</b>	<b>7,07</b>
+ Reprises, transfert charges	2 559	2,40	1 859	0,77	961	0,77
+ Autres produits	525	0,49	215	0,09	107	0,09
- Dotations amortissements, provisions	2 704	2,53	6 432	2,65	3 023	2,41
- Autres charges	2 235	2,09	915	0,38	383	0,31
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 285</b>	<b>2,14</b>	<b>12 516</b>	<b>5,16</b>	<b>6 518</b>	<b>5,21</b>
+ Quote part opérations en commun	1 177	1,10	1 032	0,43	599	0,48
+ Produits financiers	2 721	2,55	1 766	0,73	1 354	1,08
- Quote part opérations en commun	0	0,00	0	0,00	0	0,00
- Charges financières	2 431	2,28	3 813	1,57	2 324	1,86
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>3 751</b>	<b>3,51</b>	<b>11 501</b>	<b>4,75</b>	<b>6 149</b>	<b>4,91</b>
Produits exceptionnels	1 343	1,26	622	0,26	282	0,22
- Charges exceptionnelles	879	0,82	645	0,27	82	0,07
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>464</b>	<b>0,44</b>	<b>(23 )</b>	<b>(0,01)</b>	<b>200</b>	<b>0,16</b>
- Impôt dus sur les sociétés	1 302	1,22	2 301	0,95	1 475	1,18
- Impôt différés sur les bénéfices	172	0,16	797	0,33	650	0,52
<b>Résultat des sociétés intégrés</b>	<b>2 742</b>	<b>2,57</b>	<b>8 380</b>	<b>3,46</b>	<b>4 224</b>	<b>3,37</b>
<b>RESULTAT SOCIETES M.E.</b>	<b>(18 )</b>	<b>(0,02)</b>	<b>(21 )</b>	<b>(0,01)</b>	<b>(3 )</b>	<b>(0,00)</b>
- Dotations amort.écart acquis.	0	0,00	0	0,00	0	0,00
<b>RESULTAT D'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>2 724</b>	<b>2,55</b>	<b>8 359</b>	<b>3,45</b>	<b>4 221</b>	<b>3,37</b>
<b>RESULTAT GROUPE</b>	<b>2 485</b>	<b>2,33</b>	<b>8 073</b>	<b>3,33</b>	<b>4 034</b>	<b>3,22</b>
<b>RESULTAT HORS GROUPE</b>	<b>239</b>	<b>0,22</b>	<b>287</b>	<b>0,12</b>	<b>186</b>	<b>0,15</b>
Produits cessions éléments actif	1 191	1,12	507	0,21	231	0,18
- Valeur comptable éléments cédés	871		176		11	
<b>PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS</b>	<b>320</b>		<b>331</b>		<b>220</b>	

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

*En milliers d'euros*

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Part du Groupe	Part des Minoritaires	Total
<u>Capitaux propres au 31/12/2008</u>	3 000	6 251	-	37 110	10 580	56 941	3 877	60 818
I Résultat 2009	-	-	-	8 073	-	8 073	287	8 359
I Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(597)	(597)	(52)	(649)
I Résultat global	-	-	-	8 073	(597)	7 475	235	7 710
I Dividendes versés (hors groupe)	-	-	-	(403)	-	(403)	(0)	(403)
I Variation de périmètre	-	-	-	48	-	48	272	320
I Autres variations	-	-	-	11	-	11	2	13
<u>Capitaux propres au 31/12/2009</u>	3 000	6 251	-	44 839	9 983	64 073	4 385	68 459
I Résultat 2010	-	-	-	2 485	-	2 485	239	2 724
I Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(14)	(14)	-	(14)
I Résultat global	-	-	-	2 485	(14)	2 471	239	2 710
I Dividendes versés (hors groupe)	-	-	-	(319)	-	(319)	(5)	(324)
I Variation de périmètre	-	-	-	360	-	360	1 101	1 461
I Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>Capitaux propres au 30/06/2010</u>	3 000	6 251	-	47 365	9 969	66 585	5 720	72 305

**TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES**

*En milliers d'Euros*

DU RESULTAT A LA TRESORERIE	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
Résultat net	2 742	8 359	4 221
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	-	-	-
- Amortissements et provisions	1 982	5 126	2 586
- Variation des impôts différés	173	792	650
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	- 317	- 61	- 26
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	4 580	14 216	7 431
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 1 620	- 8 212	- 959
Liaison Bilan	-	-	-
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 960	6 004	6 472
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :	-	-	-
Acquisition d'immobilisations	- 3 662	- 3 839	- 2 379
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	175	321	37
Evolution des prêts et autres immobilisations financières	- 969	- 839	- 2
Incidence des variations de périmètres	77	2	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 4 379	- 4 355	- 2 340
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :	-	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 319	- 403	- 403
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	- 4	- 21	- 19
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	1 500	375	94
Emissions d'emprunts	8 914	3 310	1 502
Remboursements d'emprunts	- 4 783	- 7 119	- 2 755
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	5 307	- 3 858	- 1 582
Incidence des variations de cours des devises	-	-	-
Variations de trésorerie ( A )	3 888	- 2 209	2 550
Trésorerie d'ouverture ( B )	- 31 574	- 29 365	- 29 365
Trésorerie de clôture ( C )	- 27 686	- 31 574	- 26 815
Ecart ( A - ( C - B )	-	-	- 0
La trésorerie à la clôture de la période se décompose de la manière suivante :	30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
Valeurs mobilières de placement	5 680	3 156	2 713
Disponibilités	14 510	21 280	17 164
Concours bancaires courants	- 47 877	- 56 011	- 46 692
	- 27 686	- 31 575	- 26 815
L'endettement financier net à la clôture de la période est de :			
Endettement financier brut	- 19 852	- 19 248	- 22 054
Endettement financier net	- 47 538	- 50 823	- 48 870

# GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX  
SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IEANA – 75116 PARIS  
CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 3 septembre 2010

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2010

### SOMMAIRE

Note 1 : Référentiel comptable

Note 2 : Informations significatives

Note 3 : Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation

Note 4 : Périmètre de consolidation

Note 5 : Compte de résultat par secteur d'activité



## Note 1 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés du 1<sup>er</sup> semestre 2010 de la Société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG, dont les actions sont cotées sur un marché réglementé de l'Union Européenne, ont été établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telle qu'approuvées par l'Union Européenne, en application du règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002. Les méthodes comptables et les modalités de calculs adoptées dans les états financiers intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états annuels au 31 décembre 2009. Les comptes semestriels sont établis conformément à la norme IAS34 sous une forme condensée. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société réuni le 30 août 2010. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'€uro.

Les comptes consolidés sont préparés selon le principe du coût historique. Toutefois, il est rappelé que la juste valeur est utilisée pour évaluer au bilan certaines immobilisations incorporelles et les immeubles de placement.

Néanmoins, afin de donner une image fidèle de la situation financière de l'entité, de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, la société s'est écartée de l'application stricte du principe de juste valeur pour l'évaluation de ses droits de mouture, tel que détaillé au paragraphe 3.3

## Note 2 : INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

### 2.1. CARACTERE SAISONNIER DE L'ACTIVITE

La hausse des prix de blé constatée depuis le début de campagne 2010 – 2011 se traduira par une baisse des performances économiques des diverses entités opérant dans le domaine de la meunerie.

### 2.2. CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement d'estimation n'a été réalisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010

### 2.3. EVENEMENTS POSTERIEURS

#### RISQUE LIE A L'ENQUETE DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

La société a fait l'objet d'un contrôle des services de l'Autorité de la Concurrence visant à déterminer d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles dans le domaine de la vente de farines.

La notification de griefs établie par les rapporteurs auprès de l'Autorité de la Concurrence en date du 15 février 2010 fait état de pratiques qui relèveraient de mesures anticoncurrentielles, sans toutefois estimer le montant de l'amende qui pourrait être déterminée par l'Autorité de la Concurrence.

Le délai de réponse, a été fixé au 5 mai 2010. Dans sa réponse, la société a rejeté l'ensemble des griefs qui lui ont été notifiés.

S'agissant d'un risque éventuel et non probable, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

Aucun événement postérieur à la date d'activité remettant en cause les évaluations retenues au 30 juin n'est intervenu.

#### LEASE-BACK

Aucun financement d'investissements sous forme de lease-back n'est prévu pour le second semestre 2010.

### 3.1. REGLES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

Les comptes des sociétés "contrôlées" sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle sur une société est présumé lorsque les GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détiennent, directement ou indirectement, le droit de prendre les décisions d'ordre opérationnel et financier sur une entité.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux titres des sociétés sur lesquelles le groupe n'exerce pas d'influence notable, mais qui représentent néanmoins une activité et une quote-part du « résultat groupe » significative.

La mise en équivalence est appliquée aux titres des sociétés dans lesquelles le groupe dispose d'une influence notable sans pouvoir en exercer le contrôle. L'influence notable est supposée dès lors que le groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

### 3.2. ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition sont égaux à la différence constatée à la date d'acquisition entre le coût d'acquisition et la part acquise dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Les écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'amortissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004. Ils figurent désormais à l'actif du bilan pour leur valeur nette comptable au 31 décembre 2003.

Les tests de valeur sont effectués chaque année pour valider les écarts d'acquisitions résiduels.

### 3.3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées :

1. des droits de mouture et contingents
2. de rachat de clientèle et fonds de commerce
3. de logiciels utilisés par le groupe, enregistrés au coût d'acquisition et amortis sur douze mois selon le mode linéaire.

➤ droits de mouture

La création des contingents de droits de mouture remonte à l'année 1936. A ce moment la répartition entre les moulins a été réalisée en fonction de l'écrasement réel de chacun des moulins à cette époque. La production de farines en France est subordonnée à la détention de droits de mouture. La commercialisation hors de France de farines produites en France est libre.

Au 31 décembre 2009 le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG disposait de 3.882.984 quintaux de droits de mouture.

Aucune nouvelle acquisition n'ayant été réalisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre, au 30 juin 2010 le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est donc propriétaire de 3.882.984 quintaux inscrits pour un montant de 14.037.430 € à l'actif du bilan.

La mise en œuvre de la norme IAS-38 permet la revalorisation des droits de mouture à la juste valeur dans la mesure où il est établi qu'il existe un marché actif.

Les principales caractéristiques d'un marché actif, telles que rappelées par la norme, sont les suivantes :

- L'homogénéité des biens ou éléments échangés sur ce marché ;
- La possibilité d'identifier facilement les acheteurs et les vendeurs ;
- Un accès à l'information sur les prix des transactions.

Notre analyse du marché des droits de mouture nous a conduits à considérer l'existence d'un marché actif, principalement sur la base des éléments suivants :

- Les droits de mouture existants peuvent être utilisés par n'importe quel meunier sur l'ensemble du territoire français ;
- La nécessité pour chaque meunier de se mettre, chaque année, en conformité avec la réglementation au regard des quantités de blés écrasés implique qu'il s'adresse à un marché pour identifier des vendeurs potentiels ;
- Parallèlement, les vendeurs s'adressent au marché pour trouver un débouché à leurs excédents de droits de mouture et les valoriser. Leur prix ne peut être déterminé sur la base des performances propres à leurs moulins ;
- L'ensemble des transactions doivent être enregistrées auprès de l'Association Nationale de la Meunerie Française.

Compte tenu de l'existence d'un marché actif, la société a utilisé la possibilité de valoriser ses droits de mouture à la juste valeur.

Dans la mesure où celle-ci représente la base de données la plus exhaustive, c'est la valeur moyenne des transactions de l'année transmise par l'ANMF qui a été considérée comme la plus pertinente pour fixer la juste valeur. Afin de valider la valeur transmise par l'ANMF, lors de chaque arrêté comptable, la société la rapproche de celles transmises par ses courtiers habituels et de celles d'opérations réalisées par ses propres moulins.

Au 31 décembre 2008 et au 30 juin 2009, les valeurs retenues, soit respectivement 5,23 €/quintal et 5 €/quintal, correspondaient aux valeurs transmises par l'ANMF.

Les prix moyens obtenus auprès de l'ANMF pour les transactions 2009 et le 1<sup>er</sup> semestre 2010 sont respectivement de 7,50 € et de 6,1 €/quintal. Or, ces valeurs sont très éloignées de celle obtenue auprès de notre principal courtier ainsi qu'à l'issue des opérations réalisées par des moulins du groupe. L'augmentation importante de la valeur moyenne s'expliquerait notamment par la rétention par certains meuniers de leurs excédents de droits. Par ailleurs, cette progression n'est pas en adéquation avec la réalité du marché : les capacités de production des moulins français sont suffisantes pour faire face à la demande de farines à destination du marché hexagonal.

Il est également rappelé que le décret d'application se rapportant à l'ordonnance n° 2006-594 du 23 mai 2006, concernant l'adaptation de la réglementation meunière en matière de contingent et de droits de mouture, a été publié au Journal Officiel du 25 mars 2009. Sans remettre en cause la définition du plafond d'écrasement, le décret précisait que ne s'imputent sur le contingent que les quantités de blé écrasées pour les farines destinées à la consommation humaine en France Métropolitaine. L'application de ce principe a pour conséquence d'exclure du décompte des contingents nécessaires les tonnages destinés à des sociétés exportatrices. Il nous semble que cette mesure pourrait entraîner un excédent de contingent sur le marché et donc une baisse de leur valeur.

Ces observations nous ont amené à écarter au 31 décembre 2009 et au 30 juin 2010 la valeur transmise par l'ANMF et à conserver la valeur retenue au titre de l'arrêté des comptes intermédiaires au 30 juin 2009, proche des valeurs obtenues auprès de notre principal courtier et des opérations réalisées par les moulins du groupe, soit 5,00 €.

L'application de la valorisation confirmée par l'ANMF aurait conduit à une valorisation de 17.125.665 €, contre 14.037.430 € finalement retenue.

En milliers d'euros

Etat de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS		30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
<b>COMPTES SOCIAUX</b>				
* Valeur comptable dans les comptes sociaux (avant retraitement écarts acquisition)		8 909	8 904	8 846
* Valorisation quinquaux lors de l'affectation des écarts d'acquisition		(2 029 )	(2 029 )	(2 029 )
* Valeur comptable dans les comptes sociaux (après retraitement écarts acquisition)	(a)	6 880	6 875	6 817
<i>* Quantité en quinquaux</i>		<i>3 882 984</i>	<i>3 867 346</i>	<i>3 867 346</i>
<i>* Quinquaux valorisés lors de l'affectation des écarts d'acquisition</i>		<i>-654 000</i>	<i>-654 000</i>	<i>-654 000</i>
<i>* Quantité en quinquaux après retraitement écarts acquisitions</i>	(b)	<i>3 228 984</i>	<i>3 213 346</i>	<i>3 213 346</i>
* Valeur au quintal	(a / b)	2,1306 €	2,1397 €	2,1215 €
<b>VALEUR MOYENNE (source A.N.M.F.)</b>				
* Valeur moyenne au quintal (avant abattement)		5,000 €	5,000 €	5,230 €
* Abattement 10%		0,500 €	0,500 €	0,523 €
* Valeur au quintal (après abattement)	(c)	4,5000 €	4,5000 €	4,7070 €
<b>COMPTES CONSOLIDES IFRS</b>				
* Valeur comptable calculée selon normes IFRS	(b x c)	14 530	14 460	15 125
<b>COMPTES CONSOLIDES IFRS APRES APPLICATION DES POURCENTAGES D'INTERETS</b>				
* Valeur comptable au bilan consolidé IFRS		14 037	14 051	14 029

### 3.4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de bâtiments industriels et de stockage, de matériels de production destinés à la fabrication de farine, de malt et de beurre de cacahuètes et de moyens de production. Les immobilisations financées par crédit-bail ou location financement sont comptabilisées à l'actif.

Les amortissements sont déterminés sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, estimées à partir de la livraison à neuf, sont les suivantes :

POSTES	DUREE	MODE
Immeubles d'habitation	50 ans	Linéaire
Bâtiments industriels	20 ans	Linéaire
Matériel et outillage	5 à 15 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel et mobilier	10 à 5 ans	Linéaire
Matériel électronique	3 ans	Linéaire
Emballages récupérables	5 ans	Linéaire

### 3.5. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG possède à son actif plusieurs immeubles de placement dont la valeur nette comptable figure dans les comptes sociaux pour un montant total de 152.121 € au 30/06/2010. Dans le cadre de l'application de la norme IAS-40, il a été procédé à une réévaluation de ces biens.

En milliers d'euros

Etat de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS		30/06/2010	31/12/2009	30/06/2009
<b>COMPTES SOCIAUX</b>				
* Valeur historique après amortissements		152	158	166
<b>RETRAITEMENT</b>				
* Ecart de réévaluation		1 202	1 195	1 188
<b>COMPTES CONSOLIDES IFRS</b>				
* Valeur au bilan consolidé IFRS		1 354	1 353	1 354

La valeur brute des immeubles au 30/06/2010 a été calculée sur la base des loyers perçus par les sociétés du groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG à laquelle a été appliqué un taux de rendement de 5%. Conformément aux usages, une décote de 20% est venue grever la valeur brute des immeubles de placement au titre de l'occupation. Les amortissements enregistrés dans les comptes sociaux ont été annulés conformément à la norme IAS-40.

Les immeubles de placement seront réévalués chaque année conformément à la norme IAS-40.

### 3.6. DEPRECIATION DES ACTIFS

La norme IAS-36 prescrit de s'assurer que la valeur nette comptable des actifs non courants n'excède pas leur valeur recouvrable. Cette vérification a lieu systématiquement une fois par an pour les éléments incorporels possédant un marché actif. Elle est effectuée pour les autres actifs non courants lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

### 3.7. TITRES DE PARTICIPATIONS

Les titres des sociétés non consolidées détenues par les sociétés du groupe figurent sous la rubrique « Titres de participation » pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur réévaluée pour les titres détenus par la société mère.

Pour les titres cotés, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est la valeur de marché.

Cependant, les participations ont été conservées à l'actif du bilan consolidé pour leurs valeurs historiques. C'est le cas notamment des participations dans les sociétés du groupe NEUHAUSER, BOULANGERIE NEUHAUSER et NEUHAUSER FINANCIERE SA, valorisées pour respectivement 1.633.897 € et 4.096.842 €. En effet, en l'absence d'un marché organisé des actions de ces sociétés, en l'absence d'informations sur l'existence d'éventuelles plus ou moins values latentes existantes sur les actifs de ces filiales et devant la difficulté à retenir une méthodes de valorisation pertinente pour estimer leurs valeurs, il nous a paru plus pertinent et plus prudent de conserver les valeurs historiques.

### 3.8. STOCKS

Les stocks sont constitués de matières consommables, produits finis, emballages et marchandises. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée en stock tient compte des rabais, remises, ristournes ainsi que de l'escompte obtenu sur les règlements.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. L'éventuel coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur brute, telle que définie ci-dessus, ne peut pas être réalisée, une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée pour un montant égal à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur probable de réalisation.

Les coûts logistiques inclus dans la valorisation des stocks n'ont pas été retraités car leur impact est non significatif.

### 3.9. CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances libellées en devises ont été converties au taux de clôture. Les provisions pour dépréciation des créances sont évaluées individuellement en fonction du risque encouru de non recouvrement.

Le montant des effets escomptés non échus au 30/06/2010, non compris dans le montant des créances clients, s'élève à 1.145 K€ contre 2.401 K€ au 31/12/2009.

### 3.10. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES, INTEGRATION FISCALE ET IMPOTS DIFFERES

#### 3.10.1. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices correspond, d'une part à l'impôt à payer au titre de l'exercice et d'autre part, aux impôts différés. Ceux-ci sont comptabilisés lorsqu'il existe un décalage temporaire entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. En présence de déficits fiscaux ou de décalages temporaires susceptibles d'engendrer des allègements de charges d'impôt, l'impôt différé est constaté lorsque sa réalisation est probable.

#### 3.10.2. Intégration fiscale

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

##### a. Périmètre d'intégration fiscale

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

- GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.
- EUREXPAN S.A.
- GMS ALIMENTAIRE EURL
- GMS NEGOCE ALIMENTAIRE SARL
- GMS MEUNERIE S.A.S.
- GM AUBRY S.A.S

##### b. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe.

Pour les sociétés GMS Alimentaire EURL, GMS Négoce Alimentaire EURL, GMS Meunerie S.A.S, GM Aubry S.A.S :

Les filiales versent à la société Grands Moulins de Strasbourg à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et / ou sa plus value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement.

Toutefois, pour la détermination de sa contribution d'impôt telle que définie à l'alinéa ci-dessus, les filiales ne seront pas autorisées à tenir compte des déficits et moins-values à long terme antérieurs qu'elles auraient pu dégager depuis leur entrée dans le périmètre d'intégration formé par la société Grands Moulins de Strasbourg.

Par ailleurs, ces déficits et moins-values à long terme ne donneront naissance à aucune créance des filiales sur la société Grands Moulins de Strasbourg, même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

Pour la société Eurexpan SA :

La société Eurexpan versera à la société Grands Moulins de Strasbourg, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et / ou sa plus value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elles auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

A la clôture d'un exercice déficitaire, les sociétés filiales ne seraient titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère du groupe, pas même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

#### 3.10.3 IMPOTS DIFFERES

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les éventuels reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

En outre, le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du report variable).

Pour l'arrêté au 30 Juin 2010 les impôts différés ont été calculés, pour les sociétés françaises, au taux de 33,333 %, identique à celui de l'exercice précédent.

Le calcul des impositions différées pour les sociétés françaises ne prend pas en compte la contribution sociale de 3,3% applicable aux exercices clos à partir du 1er janvier 2000 aux entreprises dont l'impôt sur les sociétés excède 763 000 Euros.

Pour les sociétés allemandes, le taux d'imposition applicable aux résultats de 2010 est de 30 %.

### 3.11 TRAITEMENT DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE (CVAE)

La CVAE a été considérée par le groupe comme une charge opérationnelle, la valeur ajoutée étant elle-même plus directement liée au chiffre d'affaires qu'au résultat

### 3.12. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé divisé par le nombre d'actions composant le capital social.

### 3.13. INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les avantages post emploi à prestations définies consentis par le groupe sont constitués par les indemnités de fin de carrière versées au moment du départ du salarié à la retraite en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire annuel. Ces indemnités sont comptabilisées conformément aux normes IAS-19 et IAS-26 au passif au fur et à mesure de l'acquisition des droits en utilisant la méthode actuarielle appliquée à une estimation des salaires au moment du versement des indemnités. La juste valeur des fonds cantonnés auprès de fonds d'assurance pour couvrir la dette est déduite du passif.

### 3.14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Couverture de taux d'intérêt

Il a été souscrit un contrat de couverture de taux d'intérêt (Swap) sur l'Euribor 3 mois, pour un montant de 10.000 K€ permettant à la société de se garantir un taux maximum d'intérêt de 3,85 %. La valeur de marché de cet instrument financier au 30 juin 2010 est de – 837 K€. La variation par rapport à sa valeur au 31 décembre 2009, soit 156 K€, a été enregistrée en charges financières du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

### 3.15. DIVIDENDES VERSES

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenu le 25 juin 2010 a décidé de verser aux actionnaires de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG un dividende net de 3,80 € par action au titre de l'exercice 2009.

Le montant global des dividendes s'élève à 318.694,60 €.

#### 4.1. LISTE DES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE

Les sociétés suivantes sont présentes dans le périmètre de consolidation au 30 juin 2010 :

Entreprise détenue	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Intégration	Méthode (*)
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	Strasbourg (67)	552 095 598	100,00%	100,00%	IG
EUREXPAN	Strasbourg (67)	582 053 377	98,85%	100,00%	IG
FARINVEST	Strasbourg (67)	493 754 782	70,00%	100,00%	IG
GMS MEUNERIE	Strasbourg (67)	428 176 572	100,00%	100,00%	IG
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 945 701	95,08%	100,00%	IG
GMS ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 946 931	100,00%	100,00%	IG
GRANDS MOULINS AUBRY	Toul (54)	331 901 520	99,99%	100,00%	IG
RHEINTAL MÜHLE GmbH	Stutensee (Allemagne)	.....	100,00%	100,00%	IG
MÜHLENWERKE Gbr	Stutensee (Allemagne)	.....	100,00%	100,00%	IG
LÖFFEL MÜHLEN GmbH	Freiburg-Walterhofen (Allemagne)	.....	51,00%	100,00%	IG
LÖFFEL LOGISTIK GmbH	Merdingen (Allemagne)	.....	45,90%	100,00%	IG
REISS MÜHLE GmbH	Lörrach (Allemagne)	.....	51,00%	100,00%	IG
SCI PORT DU RHIN	Strasbourg (67)	778 842 179	100,00%	100,00%	IG
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	Strasbourg (67)	348 350 257	50,00%	50,00%	IP
BACH MUHLE	Thann (68)	947 150 207	25,00%	25,00%	ME
LES MEULES DES FLANDRES	Vitry en Artois (62)	504 718 529	33,33%	33,33%	IP
S.M.D. PARTICIPATIONS	Chambly (60)	421 095 076	68,68%	100,00%	IG
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	Champagné (72)	326 152 337	68,68%	100,00%	IG
LA FOURNEE DU BOULANGER	Champagné (72)	517 911 343	68,68%	100,00%	IG
FARINES TRANS OUEST	Champagné (72)	522 895 648	34,34%	50,00%	ME
MOULINS DELIGNE	Chambly (60)	695 680 249	68,68%	100,00%	IG
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	Bretigny sur Orge (91)	481 485 464	34,34%	50,00%	ME
DBP ILE DE FRANCE	Bretigny sur Orge (91)	521 192 302	54,94%	100,00%	IG
SCI AVENIR	Chambly (60)	420 967 234	68,68%	100,00%	IG
LES MOULINS PYRENEENS	Saverdun (09)	493 077 937	34,34%	34,34%	IP
LA TOULOUSAIN DES FARINES	Sallèles d'Aude (11)	398 300 285	34,33%	34,33%	IP
MINOTERIE MERCIER CAPLA	Saverdun (09)	936 080 332	26,72%	26,72%	IP
DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE	Saverdun (09)	413 889 882	15,13%	15,13%	IP

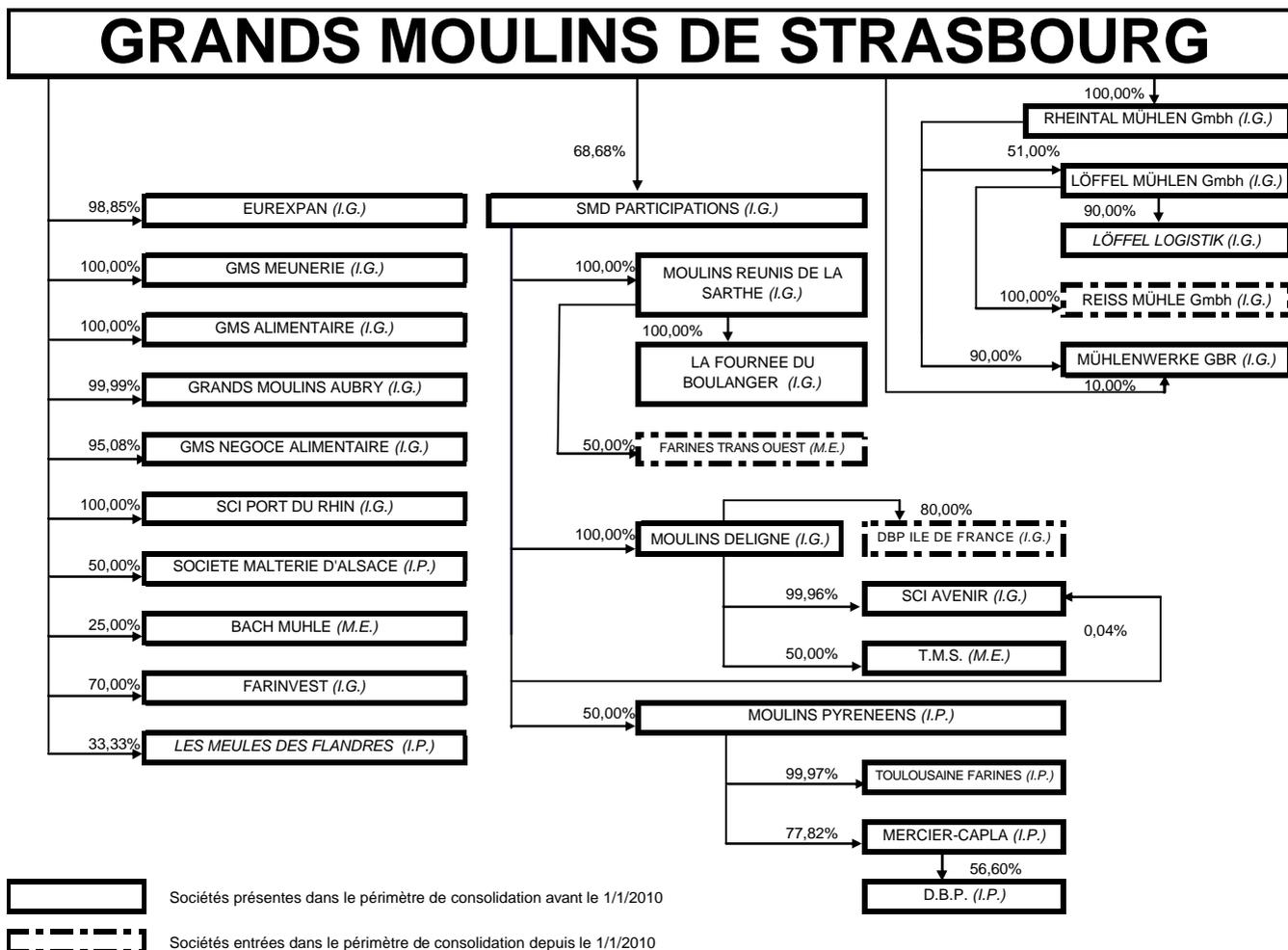
(\*) I.G. : Intégration globale - I.P. : Intégration proportionnelle - M.E. : Mise en équivalence

#### 4.2. SOCIETES NON COMPRISES DANS LE PERIMETRE

Les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation au 30 Juin 2010 car elles ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle de l'ensemble consolidé.

- S.A. SOFRACAL ayant son siège social 61 avenue d'Iéna à 75116 PARIS détenue à hauteur de 16,45 % par la S.A. EUREXPAN  
Cette société est également exclue du périmètre de consolidation en raison de l'absence de contrôle exercé par le groupe, SOFRACAL étant détenue à plus de 80% par une autre entité.
- SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD ayant son siège social 1, place Henry Levy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 50% par la S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

#### 4.3. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 30 JUIN 2010



#### 4.4. CHANGEMENTS DE PERIMETRE INTERVENUS EN 2010

##### 4.4.1. Augmentation de capital

Une augmentation de capital est intervenue dans la société S.M.D. PARTICIPATIONS. Seul un nouvel actionnaire minoritaire a souscrit à cette opération. La part du groupe dans cette société est ainsi passée de 72,68 % à 68,68 %.

##### 4.4.2. Création de sociétés

- REISS MÜHLE GmbH
  - Siège : Schopfheimerstrasse-9, 79541 LÖRRACH (Allemagne).
  - Activité : Moulin
  - Nombre d'actions : 100 actions pour un capital social de 100.000 €
  - Valeur d'acquisition des titres : 100.000 €
  - % de détention : 100,00 % par la société LÖFFEL MÜHLEN GmbH.
  
- DBP ILE DE France S.A.S.
  - Siège : 36-42 Avenue de la commune de Paris, 91220 BRETIGNY/ORGE (France)
  - Activité : Fabrication, distribution de produits pour la boulangerie, pâtisserie, restauration
  - Nombre d'actions : 20.000 actions pour un capital social de 200.000 €
  - Valeur d'acquisition des titres : 160.000 € (libération du capital à hauteur de 50 % soit 80.000 €)
  - % de détention : 80,00 % par la société MOULINS DELIGNE.

- FARINES TRANS OUEST Sàrl
  - Siège : Route Nationale 23, 72470 CHAMPAGNE (France)
  - Activité : Stockage et transport de marchandises
  - Nombre d'actions : 1.000 actions pour un capital social de 100.000 €
  - Valeur d'acquisition des titres: 50.000 €
  - % de détention : 50,00 % par la société MOULINS REUNIS DE LA SARTHE.

Note 5 : COMPTE DE RESULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITE

En milliers d'euros

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2010	TOTAL GENERAL	DAKATINE	HOLDING	IMMOBILIER	MALTERIE	MEUNERIE	NEGOCE
Chiffre d'affaires	107 749	2 632	91	-	6 989	95 282	2 755
Autres produits de l'activité	-	-	-	-	-	-	-
Total produits	107 749	2 632	91	-	6 989	95 282	2 755
Achats consommés	- 64 628	- 968	-	-	- 4 036	- 57 901	- 1 723
Charges du personnel	- 9 145	- 140	- 2 128	-	- 328	- 6 446	- 102
Charges externes	- 25 733	- 338	- 3 312	- 19	- 1 187	- 20 660	- 217
Impôts et taxes	- 3 083	- 23	- 166	- 3	- 124	- 2 749	- 17
Dotations aux amortissements	- 2 248	- 23	- 727	- 294	- 147	- 1 047	- 9
Dotations aux provisions	- 456	-	- 25	-	- 16	- 412	- 2
Variation de stocks produits finis & en cours de production	- 1 022	- 6	-	-	- 1 117	102	-
Autres produits et charges d'exploitation	2 028	21	488	52	1 194	272	1
<i>Contrepartie Intra-groupe (Exploitation)</i>		<i>409</i>	<i>6 574</i>	<i>190</i>	<i>2</i>	<i>5 725</i>	<i>627</i>
Résultat opérationnel courant	3 462	743	794	- 75	1 225	716	59
Autres produits et charges opérationnels	464	-	339	-	2	127	0
Résultat opérationnel	3 926	743	1 133	- 75	1 223	843	59
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	201	-	21	1	8	168	2
Coût de l'endettement financier brut	- 2 141	- 28	- 544	- 8	- 6	- 1 548	- 7
<i>Contrepartie Intra-groupe (Financier)</i>	<i>- 0</i>	<i>- 42</i>	<i>- 87</i>	<i>- 3</i>	<i>- 4</i>	<i>- 712</i>	<i>- 13</i>
Coût de l'endettement financier net	- 1 940	14	- 442	- 10	7	- 1 492	- 17
Autres produits et charges financiers	2 230	0	573	0	0	1 590	66
Charge d'impôts	- 1 474	- 252	- 65	39	- 913	- 236	- 46
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	- 18	-	-	-	-	18	-
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	2 724	505	1 199	- 46	317	687	62
Résultat net d'impôt activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	2 724	505	1 199	- 46	317	687	62
Part du groupe	2 485	505	1 202	- 47	317	414	95
Intérêts minoritaires	239	-	2	1	-	273	33
Résultat par action	29,627 €	6,018 €	14,332 €	(0,559 €)	3,775 €	4,933 €	1,128 €
COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2009	TOTAL GENERAL	DAKATINE	HOLDING	IMMOBILIER	MALTERIE	MEUNERIE	NEGOCE
Résultat opérationnel	13 525	1 340	720	- 210	2 205	9 176	292
Résultat net	8 359	916	319	- 355	1 699	6 143	275
COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2009	TOTAL GENERAL	DAKATINE	HOLDING	IMMOBILIER	MALTERIE	MEUNERIE	NEGOCE
Résultat opérationnel	7 317	651	1 091	- 97	847	4 768	58
Résultat net	4 221	445	910	- 280	298	2 752	96